CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E178948** **VALABLE JUSQU'AU** **20/01/2027**

ÉDITÉ LE 13/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/2017

Raison sociale : ATALLA

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 22/10/2024

Capital : 30 000

140 BOULEVARD GABRIEL PERI
92240 MALAKOFF

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE

Siret : 834 326 456 00011

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 215086600185

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP J37862V1244000 / 001 629976/0.

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP J37862V1244000 / 001 629976/0.

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 01 70 19 37 10 **Fax :**

Portable : 06 50 74 01 45

Responsabilité légale :
ATALLA ALAA DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : contact@atalla.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 842 912 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	10	21/01/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/02/2026 15:53

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.